



Actualité des associations

DECENTRALISATION

Les CAUE tiennent à leurs missions culturelles

Le projet de loi de décentralisation prévoit que les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) créés par la loi sur l'architecture de 1977, soient englobés dans des groupements d'intérêt public (GIP) au champ d'intervention plus large.

Ces GIP réuniraient tous les opérateurs et structures oeuvrant dans l'aménagement et l'économie, explique la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), qui n'apprécie guère ce projet.

Dans un communiqué du 18 février 2013, la FNCC explique que le risque est grand, dans un contexte budgétaire tendu pour les départements, que les "missions profondément culturelles des CAUE - information, conseil, sensibilisation - voient leurs moyens amoindris".

Concrètement, elle craint que ces GIP se dirigent vers une approche seulement technique d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou vers la réalisation opérationnelle des projets, "au détriment du travail en amont pour la qualité architecturale des travaux et leur articulation harmonieuse avec les exigences de la conservation du patrimoine".

Marion Esquerré